



BVVB INFO N°76

Association loi 1901 N°W913000446

La Ville du Bois, mai 2012

ELECTION PRESIDENTIELLE ET NOUVEAU GOUVERNEMENT

Les Français ont élu Monsieur François Hollande comme nouveau Président de la République. Il a immédiatement désigné Monsieur Jean Marc Ayrault comme premier Ministre, lequel a proposé son nouveau Gouvernement.

Quelles incidences pour nous : nous retrouvons un Ministre de l'Ecologie, Madame Nicole Bricq, auquel est rattaché Monsieur Frédéric Cuvillier, Ministre délégué chargé des transports. Nous avons connu sous la Présidence de Monsieur Nicolas Sarkozy la même configuration, avec Monsieur Jean Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie, et Monsieur Dominique Bussereau, comme Secrétaire d'Etat aux transports. Cette période n'avait pas été très favorable pour nous.

Bien que largement soutenu par le Conseil Général de l'Essonne, nous risquons d'avoir à défendre auprès du Ministère les avancées que nous avons obtenues avec tant de difficultés.

Nous attendons bien évidemment les résultats des élections législatives pour relancer le suivi du dossier de la requalification de la RN20 et la gratuité de l'autoroute A10 de la barrière de page de Saint Arnoult en Yvelines au ring des Ulis.

ACTION A10 GRATUITE AU PEAGE DE DOURDAN

Depuis deux ans, nous sommes associés à cette manifestation organisée par l'association A10 Gratuite. Une distribution de tracts aux automobilistes est organisée le mardi 22 mai 2012 de 10 heures à 17heures et un point presse clôture cette journée d'action en présence de nombreux élus de la région.

INSCRIPTION DE BVVB A LA B.N.F.

Notre communication auprès de nos adhérents nous oblige d'être inscrits à la Bibliothèque Nationale de France.

A ce titre, nous avons communiqué l'ensemble des numéros de « Info BVVB ». Cette base de données est consultable par l'ensemble des visiteurs de la Bibliothèque Nationale de France.

Nous sommes à ce jour en règle dans les déclarations : Préfecture, Assurances, CNIL, APE, SIRET, SIREN, Agrément.

La suite au verso...





DOSSIER PLU

Nous avons écrit à notre Maire pour obtenir des précisions sur les estimations des Domaines. Nous avons reçu une réponse le 12 avril, dont nous vous reportons les réponses ci-dessous :

Concernant l'estimation, l'EPFIF se base sur l'avis des Domaines pour apprécier la valeur d'un bien. Cette valeur n'est pas communicable au vendeur pendant la phase de négociation, ce qui est le cas de M. TOUROVEROFF.

Chaque avis des Domaines précise que dans le cadre de la négociation et dans les cas où

- la ville a un nombre d'habitants supérieur au seuil des 2000 habitants rendant cette consultation obligatoire
- (ou bien) la valeur du bien est supérieure au seuil de consultation obligatoire (75 000 €)

La marge de négociation est de 10 %, voir 15 %

Cette information fait partie intégrante du paragraphe compris dans l'avis et intitulé « réalisation d'accords amiables »